

COMMUNE DE CHARVONNEX

585 route du Chef-lieu

74370

-----

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**N°43/2020**

**Objet : travaux route de la Pallaz**

**LE MAIRE**

Vu la demande de l'entreprise CHAPPAZ TP pour des travaux de réseau d'assainissement ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

**ARRETE**

**Article 1**

Les dispositions de l'arrêté n°40/2020 du 18/09/2020 s'appliquent également à l'entreprise CHAPPAZ TP à compter du 12/10/2020.

**Article 2**

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

**Article 3**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affiché le

Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 12/10/2020

Pour le Maire, l'Adjoint

  


Didier EVERAERE